

Préfecture des Pyrénées Atlantiques

Enquête publique relative au permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol situé sur les communes d'ARTIX, OS-MARSILLON et PARDIES faisant l'objet de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2017

Maitre d'ouvrage : SAS Centrale Photovoltaïque d'Artix –Pardies

Demandeur : EDF- EN France Cœur Défense-Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932-Paris La Défense Cedex

Adresse de correspondance
EDF- EN France Agence de Toulouse 48, route de Lavaur CS 83104
31130-BALMA

**AVIS personnel du Commissaire enquêteur
(Le Rapport fait l'objet d'un document séparé)**

Commissaire Enquêteur : Yvon FOUCAUD
Désignation par le Président du Tribunal Administratif de PAU en date du 30/09/2016
Référence dossier : N° E 16000139/64

1- CONTEXTE GENERAL

La SAS Centrale Photovoltaïque d'Artix-Pardies /Filiale EDF Energies Nouvelles a initié le projet de créer un parc photovoltaïque au sol, sur le territoire des communes d'Artix, Os Marsillon et Pardies, sur le site de l'ancienne centrale thermique d'Artix en concertation avec Messieurs les maires des 3 communes et des principaux interlocuteurs des administrations et collectivités concernées au cours de l'automne 2016.

Ce projet fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique en date du 18 avril 2017 comportant 14 articles.

CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 39 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES LE 15 DECEMBRE 2016 PAR :

EDF ENERGIES NOUVELLES FRANCE, EN VUE DE CREER UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR UN TERRAIN DE 4,3HA SITUÉ SUR LES COMMUNES CI-APRES DESSUS PERMETTANT :

⇒ **UNE PRODUCTION ATTENDUE DE : 4 825 MWH/AN**

ARTIX SOUS LE N° 064 061 16 X 1020,

OS-MARSILLON SOUS LE N° 064 431 16 X 1010

PARDIES SOUS LE N° 064 443 X 1008

Vu le dossier annexé à la demande, comprenant notamment une étude d'impact ;

Vu l'Avis de l'autorité environnementale en date du 24 février 2017, complété par le mémoire en réponse 2016-4271 de mai 2017 de EDF-EN porteur du projet;

Considérant que cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique, en application des articles R123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Désignation en date du 10/04/2017, sous la référence E 17000050/64 par Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau d'un commissaire enquêteur- Monsieur Yvon FOUCAUD - afin de conduire cette enquête publique.

Maître d'ouvrage : SAS centrale Photovoltaïque d'Artix- Pardies

Demandeur : EDF-EN France Cœur Défense-Tour B 100 Esplanade du général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex

Adresse de correspondance /EDF- EN France

Agence de Toulouse 48, route de Lavar CS 83104 31130- Balma cedex

ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 22 mai 2017 au vendredi 23 juin 2017 inclus, soit 33 jours entiers et consécutifs avec les dossiers consultables selon les dispositions conformes aux articles 7et 8 de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2017durant la période indiquée ci-dessus, selon les jours et heures habituels d'ouverture des mairies de **Pardies, siège principal de l'enquête publique**, d'Artix et Os-Marsillon

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET ET LOCALISATION

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes d'Artix, de Pardies et d'Os-Marsillon dans le département des Pyrénées Atlantiques (64). Le projet se situe en limite des trois communes entre le Gave de Pau (au sud) et l'usine KNAUF (au nord).

De part cette localisation géographique le projet fait l'objet de trois demandes de permis de construire (une par commune) mais chaque demande de permis de construire présente le projet dans son ensemble.

Le projet de centrale photovoltaïque concerne les **parcelles AA49 (commune de Pardies)** ; **AE285 (commune d'Os-Marsillon)** et **AK232 (commune d'Artix)** qui représentent une superficie totale de 7.18 ha dont 4.3 ha seront occupés par la centrale photovoltaïque. Ces parcelles appartiennent à ELECTRICITE DE FRANCE.

L'accès au site se fait à partir de la RD 281 par la route d'accès qui dessert l'usine qui dispose d'une servitude de passage sur le foncier EDF.

CARACTERISTIQUE DU SITE (ETAT INITIAL)

L'emprise de l'usine KNAUF ainsi que les parcelles concernées par le projet appartenaient au site de l'ancienne centrale thermique d'Artix. Situées au sud du bâtiment usine, les parcelles concernées par le projet accueillait des installations annexes à la centrale thermique (station de pompage, lignes haute tension...) et sont aujourd'hui en état de friche industrielle. Cet ensemble constitue un seul ensemble industriel clôturé ; l'accès aux parcelles concernées par le projet se fait par le portail d'entrée de l'usine.

La topographie des parcelles est plane et homogène avec des altitudes comprises entre 106.6 m NGF et 107.24 m NGF. En dehors des restes de surfaces empierrées ou enrobées (béton, bitume) la végétation est en cours de recolonisation et présente des arbres dispersés.

CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES (ETAT PROJETE)

La centrale photovoltaïque occupe une surface clôturée de 4.3 ha. Cette clôture est constituée en partie par les clôtures existantes (limite sud côté Gave de Pau) et par 450 ml de clôture nouvelle de couleur blanche (limite nord coté usine).

La centrale photovoltaïque est composée de :

Structures fixes qui supportent 2.2 ha de panneaux solaires orientés de 15 degrés vers le sud. La distance entre deux lignes de structures est de 2.4 m ; le point le plus haut d'une structure ne dépassera pas 2.3 m par rapport au TN

Un poste de conversion regroupant onduleurs et transformateurs sur un même espace d'une surface de 68 m² à l'intérieur de la zone de l'emprise clôturée.

Un poste de livraison (enduit de couleur beige RAL1015) d'une surface de 97.10 m² et d'une hauteur de 2.5 m. Il centralise la production électrique de la centrale photovoltaïque et qui constitue l'interface avec le réseau public de distribution de l'électricité. Il est localisé à l'entrée du site à l'extérieur de la clôture pour être accessible par le gestionnaire de réseau.

Une piste périphérique (*sans revêtement imperméable*) de 5 m de large qui permet l'accessibilité aux différents équipements de la centrale photovoltaïque afin d'assurer la maintenance et l'accès aux services de secours incendie.

Tableau de répartition des équipements par communes :

COMMUNE	SECTION PARCELLE	LIEUDIT	SURFACE (m ²)	ELEMENTS DE LA CENTRALE PV
64 150 PARDIES	AA 49	CENTRALE EDF	39817	<ul style="list-style-type: none"> • Poste de livraison • Poste de conversion • Structures (16 807 m² de panneaux solaires) • Clôture • Piste
64 160 OS MARSILLON	AE 285	E D F	31460	<ul style="list-style-type: none"> • Structures (5 307 m² de panneaux solaires) • Clôture • Piste
64 170 ARTIX	AK 232	BEDAT	515	<ul style="list-style-type: none"> • Structures (113 m² de panneaux solaires) • Clôture • Piste

Afin de respecter les prescriptions du PPRI du Gave de Pau et ses affluents (applicable sur les communes de Pardies et de Os-Marsillon) et du PPRI du Gave de Pau (applicable sur Artix), le point le plus bas de la sous face des panneaux respecte la valeur de 107.11 m NGF (cote de référence) et les équipements électriques (poste de conversion et poste de livraison) seront installés sur un vide sanitaire positionnés à 0,50 m au dessus de la côte des plus hautes eaux connues (soit à une hauteur de 107.31 m NGF) pour rester facilement accessibles en cas d'inondation.

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement qui inclut une notice d'incidence Natura 2000 jointe à la présente demande de permis de construire.

De par la nature plane du terrain, le bâti industriel et le couvert végétal environnant, la perception du site sera restreinte aux visibilités depuis la route départementale 281, notamment au niveau du pont qui traverse le Gave de Pau.

PARTICULARITES SPECIFIQUES PAR COMMUNE

PARDIES

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur les communes d'Artix, de Pardies et d'Os-Marsillon sur une emprise clôturée totale de 4,3 ha. En plus des structures supportant les panneaux, le projet comprend un poste de conversion et un poste de livraison.

De part sa localisation géographique le projet fait l'objet de trois demandes de permis de construire (une par commune). Les équipements installés sur la commune de Pardies concernent 72,5 % des structures photovoltaïques pour une emprise de 32728 m² ainsi que les équipements électriques (poste de conversion et poste de livraison dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Structures fixes orientées de 15 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,3 m.
- Poste de livraison d'une surface de 29,15 m² et d'une hauteur de 2,67 m .
 - Aspect extérieur : enduit ton beige RAL 1015
- Poste de conversion d'une surface de 67,95 m² et d'une hauteur maximale de 3 m .
- Clôture grillagée à maille soudée de teinte blanche et de 2 m de haut (maille de 10 cm de coté)

OS MARSILLON

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur les communes d'Artix, de Pardies et d'Os-Marsillon sur une emprise clôturée totale de 4,3 ha. En plus des structures supportant les panneaux, le projet comprend un poste de conversion et un poste de livraison.

De part sa localisation géographique le projet fait l'objet de trois demandes de permis de construire (une par commune). Les équipements installés sur la commune de Pardies concernent 26 % des structures photovoltaïques pour une emprise de 9950 m² ainsi que la clôture.

- Structures fixes orientées de 15 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,3 m.
- Clôture grillagée à maille soudée de teinte blanche et de 2 m de haut (maille de 10 cm de coté)

ARTIX

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur les communes d'Artix, de Pardies et d'Os-Marsillon sur une emprise clôturée totale de 4,3 ha. En plus des structures supportant les panneaux, le projet comprend un poste de conversion et un poste de livraison.

De part sa localisation géographique le projet fait l'objet de trois demandes de permis de construire (une par commune). Les équipements installés sur la commune de Pardies concernent 1,5 % des structures photovoltaïques pour une emprise de 463 m² ainsi que la clôture.

- Structures fixes orientées de 15 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,3 m.
- Clôture grillagée à maille soudée de teinte blanche et de 2 m de haut (maille de 10 cm de coté)

3- FONDEMENT DE LA REFLEXION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR A EXAMINE ET A ANALYSE

Toutes les observations faites durant l'enquête publique, qu'elles soient verbales ou écrites sur les registres d'enquête et/ou bien par courriers reçus.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR A CONSTATE

Le déroulement régulier de l'enquête en ce qui concerne la production du dossier, annexes et plans, la publicité dans les journaux locaux, l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet sur les différents points du projet, visibles de la voie publique ainsi qu'un dossier consultable sur le site internet de la préfecture des Pyrénées Atlantiques,

La régularité de la tenue des 4 permanences dans les mairies concernées où le dossier administratif, technique, annexes et plans, ainsi que les registres d'enquête avaient été préalablement paraphés par le commissaire enquêteur,

La non participation du public à cette enquête - Une seule lettre d'une association favorable au projet et la délibération de la collectivité d'Os-Marsillon également favorable.

4- ANALYSE DES ELEMENTS DU BILAN

Considérant le déroulement régulier de l'enquête publique selon les procédures administratives en vigueur et selon les procédures fixées par l'arrêté de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 18 avril 2017,

Considérant la qualité du dossier technique, de l'étude d'impact où les compléments demandés sur l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat (l'Ae) ont été fournis par le porteur de projet dans un mémoire réponse avant l'enquête publique,

L'ensemble de ces documents étaient parfaitement lisibles et compréhensibles,

Considérant la faible participation du public à l'enquête, des avis favorables ont été exprimés au regard de l'implantation du parc photovoltaïque dans une zone en friche industrielle où le cadre paysager sera préservé ainsi que toutes les mesures réglementaires des différents zonages du lieu d'implantation, avec par ailleurs la création de quelques emplois temporaires voire définitifs pour l'exploitation et le surveillance du site en production,

Considérant l'intérêt général du projet entrant dans le cadre des engagements Européens du paquet "Energie/Climat" ainsi que dans les objectifs de la loi de transition énergétique du 17 aout 2015 permettant par ailleurs de réduire la demande en énergies fossiles,

Considérant la certification ISO 14001 dont est titulaire EDF-EN sur son métier de construction de parcs photovoltaïques, permettant ainsi de garantir la prise en compte de l'Environnement par l'intégration du Système de Management Environnemental (SME) ,

Considérant l'intérêt général que présente le projet.

UN AVIS FAVORABLE

A la demande relative au permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol situé sur le territoire des communes d'Artix, Os-Marsillon et Pardies.

➡ **AUCUNE RESERVE A CE PROJET**

➡ **REALISATION A EFFECTEUR SELON LE CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES (ÉTUDE D'IMPACT) DU DOSSIER PRESENTE EN ENQUETE PUBLIQUE COMPLETE PAR LE MEMOIRE EN REPONSE DE EDF-EN -AGENCE DE TOULOUSE, 48 ROUTE DE LAVAUZ CS 83104/31130 BALMA EN DATE DU 10 JUILLET 2017.**

FAIT ET CLOS A IDRON LE 13 JUILLET 2017

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR

YVON FOUCAUD

➡ Avec le présent Avis, sont transmis ce jour à la Direction des relations avec les collectivités locales/ Pole aménagement de l'espace responsable de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques, ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de PAU.

- Le Rapport sur l'enquête publique et ses pièces annexées,
- Les registres d'enquête avec les lettres et courriers annexés,
- Les dossiers techniques et administratifs.